



**Projet  
Internat  
Urgence  
Médico-social**

**COVID – 19**

**25 MARS 2020**

Direction Enfance et Famille, Pôle Solidarité

## Public accueilli

Mineur.e.s ayant été en contact direct avec des personnes porteuses du COVID-19, qu'ils soient symptomatiques ou non.

- Public mixte
- Mineurs âgés de 6 à 18 ans
- Accueillis chez une AF contaminée par le virus, hospitalisée ou non, et sans relais temporaires à domicile.
- Primo arrivants, dont les parents sont atteints du COVID – 19 et hospitalisés.
- Accueillis en foyer, ne disposant plus des moyens permettant de les confiner (trop de jeunes malades). Nous écartons les mineurs porteurs de troubles sévères de comportement (TGD, relevant d'un suivi ITEP...)
- Mineurs actuellement confiés au domicile de leurs parents dans le cadre des droits de visite et d'hébergement, avec des parents atteints du COVID-19, sous réserve que le lieu d'accueil habituel ne puisse les accueillir.

## Conditions d'admission

- Sur avis médical et validation de la direction de la DEF
- Mineurs malades ou ayant été en contacts avec le COVID-19, pour lesquels le lieu d'accueil habituel n'est plus en capacité d'assurer la prise en charge
- Age, avec une possibilité d'ouverture pour les moins de 6 ans sur avis du médecin ASE ou PMI.
- Capacité d'accueil (10 mineurs dans un premier temps, avec une montée en charge, si l'effectif du personnel le permet).

## Contexte du projet

- Depuis le 24 janvier 2020, la France fait face à une pandémie au COVID-19.
- Le 14 mars 2020, l'épidémie passe au stade 3 et tous les lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays sont fermés. A partir du 17 mars à 12h, la population est confinée à domicile. La France est officiellement en état d'urgence sanitaire.
- Dans ce contexte, le Président du Conseil départemental, Stéphane Troussel, décide de mettre en œuvre le plan de continuité de l'activité (PCA) des services départementaux à partir du 17 mars 2020.
- Pour la Direction de l'Enfance et de la Famille, il s'agit alors de mobiliser ses agents et de réorganiser ses services afin d'assurer les fonctions vitales au profit des mineurs et des jeunes majeurs déjà confiés ainsi que des nouveaux arrivants.

## Mission

- Il s'agit d'un dispositif temporaire à caractère médico-socio-éducatif mis en place dans l'urgence pour répondre à un nouveau besoin lié au contexte de la pandémie et du confinement.
- L'internat éducatif et sanitaire apporte une solution d'accueil immédiat pour des mineurs remplissant les critères d'admission.

Sa mission repose sur 3 axes :

- Accueillir en urgence sur une durée maximum de 14 jours, sauf exception et sur avis médical
- Apporter des conditions de confinement et de soins adaptés
- Accompagner chaque mineur de manière personnalisée, au plus près de ses besoins, tant sur le plan médical (médecin + infirmières), qu'éducatif (travailleurs sociaux), thérapeutique (psychologues), lien avec l'entourage...

## Organisation logistique

L'internat scolaire met à disposition un soutien logistique adapté aux besoins :

- Locaux permettant de respecter la distanciation sociale – Internat du Collège International de Noisy-le-Grand, 87 rue des Aulnettes.
- Chambres en nombre suffisant permettant de séparer mineurs symptomatiques et sujets contacts potentiellement non contaminés : chambre individuelle avec possibilité de loger les professionnels sur le site
- Différents niveaux permettant de dédier un espace pour les filles et un autre pour les garçons

## Organisation logistique

- Un cuisinier en charge de la préparation des repas et du service; certains repas pourront être pris dans un espace commun réduit et d'autres directement en réfectoire collectif, tout en respectant les gestes barrières et la distanciation, voire dans la chambre
- Une lingère en charge de l'entretien du linge de maison (service externalisé) et de laver celui des jeunes sur place
- Mise à disposition de masques (agents et mineurs), de gel hydroalcoolique, de gants, de lunettes si nécessaire
- Soutien potentiel organisationnel et logistique du principal du collège et de l'adjointe chargée de l'intendance

## Compétences mobilisées

- Une équipe pluridisciplinaire composée d'agents du département relevant du Pôle Solidarité et d'autres professionnels qualifiés volontaires (externes au département)
- Le dispositif mobilise de nombreuses compétences, autour de missions complémentaires
- Cela implique une coordination et une organisation de l'interdisciplinarité



## Compétences mobilisées par professionnel

Mission	Professionnel.les
Encadrement	Responsables de circonscription
Accompagnement	Travailleurs sociaux (ES, EJE, AS, Animateurs...)
Administratif	Collaboratrices (ASE, PMI...)
Soutien	Psychologues (ASE, PMI)
Soins	Médecin, infirmiers, puéricultrices

## Volet Administratif

Une collaboratrice présente de lundi à dimanche, de 9h à 17h par roulement qui assure différentes missions :

- Accueil téléphonique
- Appui aux RC notamment pour la gestion des plannings
- Création pour les primo arrivants et/ou renseignement des fiches individuelles des mineurs (existantes dans les dossiers des enfants)
- Saisie des entrées et sorties des mineurs sur un tableau identique à celui utilisé par les circonscriptions
- Lien avec les groupements et circonscriptions concernés notamment sur le plan administratif (information de l'accueil, du départ, CMU...)

## Soins

### Dispositif interne :

- Un médecin en présentiel trois fois par semaine, y compris les astreintes sera le référent médical de l'établissement pour l'application des règles et conduite à tenir élaborées par le ministère de la Santé (sur place ou par téléphone). Le médecin sera garant de la bonne conduite en termes de conditions d'hygiène ; des prescriptions selon les symptômes ; de la coordination avec les infirmières pour les suivis et l'administration des médicaments.
- Liaison éventuel avec le service des Urgences de Pédiatrie de l'hôpital de Bondy pour conseil, évaluation et possible orientation vers hospitalisation
- Deux infirmières et/ou puéricultrices sur place tous les jours, une le matin et une l'après midi
- Une infirmière de nuit

## Modalités d'accompagnement

### Educatif :

Deux équipes de 3 éducateurs pour 10 mineurs couvriront la journée de 7h à 22h (6 en tout pour la journée)

- Trois travailleurs sociaux de 7h à 15h, en charge du quotidien des mineurs (activités, repas), du réveil, de la toilette et de l'accompagnement pour le petit déjeuner...
- Trois travailleurs sociaux de 14h à 22h, gestion et animation des groupes, pour les mineurs asymptomatiques : devoirs, jeux, goûter, dîner et coucher, avant la transmission avec les veilleurs.
- Un temps dédié aux transmissions et à la coordination entre les équipes du matin et de l'après-midi

## Modalités d'accompagnement

- Les infirmières auront pour charge les accompagnements des enfants alités
- Les accompagnements des mineurs vers l'internat seront assurés par les travailleurs sociaux mobilisés sur les deux circonscriptions entre 9h et 17h30 pour les urgences signalées pendant cette plage horaire
- En dehors de cette plage horaire, des travailleurs sociaux d'astreinte assureront ces accompagnements vers l'internat.
- Ils feront en sorte de récupérer le nécessaire en habillement, toilette, traitement médical, carnet de santé, pour chaque jeune qu'ils accompagnent, dont les primo arrivants.

### **Psychologique :**

- Des psychologues présents de lundi à vendredi de 9h à 17h par roulement, en soutien aux mineurs et à leurs familles, ainsi qu'aux professionnels

## Veille de nuit

- **Un veilleur** : mobilisé pour l'internat, connaissant les locaux, il assurera une mission de veille sanitaire et éducative.
- **Une infirmière et/ou puéricultrice** : En cas de besoin, le veilleur fait appel à l'infirmière logée sur place laquelle appréciera la nécessité d'administrer un médicament au mineur, ou de le transférer à l'hôpital, en lien avec le médecin